

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2024

Heure de la séance : 17 H 00

Date d'envoi de la convocation : 16 juillet 2024

Président de séance : M. Gérard RÉGNIER (Maire)

Secrétaire de séance : Mme Laurence MANDILE-PICOT

Étaient présents : Mmes et MM. Vincent BERTHOUMIEUX – Léah BOLLINI – Thomas BOUYSSONNIE – Jean-Michel BROUAT – Dominique CAGNIN – Xavier CLERC – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN – Chantal de BRON-DEAU – Anne DELLIAUX – Sylvie FOURES – Antoine GIULIANO – Michel LAVILLE – Guillaume LEPERS – Catherine LÉVÊQUE – Xavier LOISEAU – Daniel MACALLI – Laurence MANDILE-PICOT – Nadine PINZANO – Gérard RÉGNIER – Jean-Éric ROSIER – Patricia SUPPI – Béatrice VAQUIER – Brice VOGLER – Samir ZIANI.

Étaient représentés : Maëlle BLAZEJCZYK par Dominique CAGNIN – David GONCALVES par Laurence MANDILE-PICOT – Florence GRANERI par Xavier CLERC – Freddy GUEUDIN par Jean-Éric ROSIER – Estelle HENNAULT-BLINEAU par Xavier LOISEAU – Serge HUC par Thomas BOUYSSONNIE – Dalia MOLDOVAN par Léah BOLLINI – .

Étaient absents : Mme et MM. Eve SALERES – Frédéric LADRECH – Xavier MARS – Éric ZEZYMBROUCK.

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-2 et L2122-10 alinéa 3,

Le Conseil Municipal peut déterminer le nombre de poste des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil.

Considérant que l'effectif du Conseil Municipal de la Ville de Villeneuve-sur-Lot est composé de 35 conseillers municipaux.

Considérant que conformément aux textes en vigueur, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit d'élire un nouveau maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Considérant que le nombre d'adjoints de la précédente mandature était de 10.

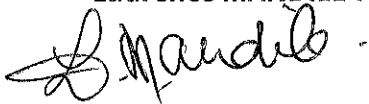
Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Membres en exercice : 35 / Présents : 24 / Représentés : 7 / Absents : 4
À L'UNANIMITÉ
Décide,

- 1°) **de déterminer** le nombre de postes d'adjoints à **10** ;
- 2°) **de procéder** à l'élection des 10 Adjoints au Maire.

Villeneuve-sur-Lot, le 22 juillet 2024

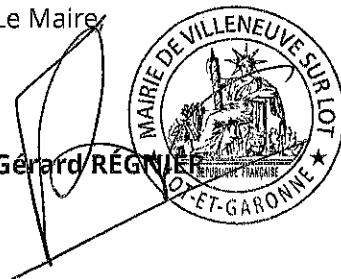
La secrétaire de Séance,

Laurence MANDILE-PICOT



Le Maire

Gérard RÉGNIER



Affichée le 22/07/2024

Certifiée exécutoire le 22/07/2024